

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 avril 2022 à 20h00

### Moussages vote son budget primitif 2022 sans augmentation des taux d'imposition

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2022.**

Le compte rendu de la séance du 16 mars 2022 a été remis aux conseillers municipaux avec la convocation à la réunion de ce jour. Le Conseil Municipal adopte ce compte rendu à l'unanimité.

#### **2. Vote du budget primitif 2022 (commune et budgets annexes).**

Monsieur le Maire présente en premier lieu le budget primitif 2022 de la Commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

✓ La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à un montant de 342 881,14 € en dépenses et en recettes.

En dépenses, les principaux postes sont :

- charges de gestion générale : 99 992,00€
- charges de personnel et frais assimilés: 126 200,00€
- autres charges de gestion courante : 44 673,00€
- charges financières : 3 980,00€
- charges spécifiques : 500,00€
- autres dépenses : 13 013,00€
- virement à la section d'investissement : 47 453,14€
- écritures d'ordre : 7 070,00€

En recettes, les principaux postes sont :

- remboursement de charges : 1 400,00€
- recettes des services : 31 680,00€
- impôts et taxes : 21 670,00€
- fiscalité locale : 156 374,00€
- dotations et participations : 113 470,00€
- autres recettes de gestion courante : 11 000,00€
- excédent antérieur reporté : 7 287,14€

#### Subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal a décidé de verser pour 2022 les montants suivants aux associations communales :

- Anciens combattants : 750,00€
- Association de chasse: 700,00€
- Association des parents d'élèves : 3 000,00€
- Les Ravilhets : 2 700,00€
- Moussages pour les fêtes, le tourisme et la culture : 3 700,00€
- Club de Football : 3 600,00€

- Groupement de défense des ennemis des cultures : 100,00€
- Moussages Défi Nature : 1 500,00€.

### Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et de voter les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89,77%

✓ La section d'investissement s'élève à 441 345,04€ avec en dépenses :

- capital des emprunts : 32 200,00€
- opération programmée d'amélioration de l'habitat : 12 000,00€
- dépôts et cautionnements reçus : 1 000,00€
- bâtiments communaux : 11 439,18€
- voirie : 302 042,24€ (dont reste à réaliser 2021 Travaux de réhabilitation et mise en valeur touristique du village de Jalhac)
- matériel, outillage, mobilier : 7 782,66€
- travaux d'électrification : 13 891,84€ (dont reste à réaliser Labro)
- église, vierge : 3 970,00€
- dénomination des rues : 684,83€
- réfection du talus du lotissement à l'entrée du bourg : 1 897,50€
- bar restaurant Le Marilhoux : 6 237,12€
- mur de soutènement du bourg : 12 486,00€ (reste à réaliser 2021)
- accès ferme de Bacheluze : 10 284,00€ (reste à réaliser 2021)
- déficit d'investissement reporté : 25 429,67€

Les recettes proviennent notamment d'un virement de la section de fonctionnement de 47 453,14€, de l'affectation de l'excédent 2021 d'un montant de 75 331,12€, des différentes subventions perçues pour la réalisation des travaux.

Parmi les programmes d'investissement 2022, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de voirie (Valans, Labro ainsi que la cour de l'école et mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques du village de Vareilles), des travaux d'entretien sur les bâtiments dont le remplacement des menuiseries du logement situé au-dessus de l'épicerie, le changement du système d'électrification des cloches.

### Vote des budgets annexes :

✓ Le budget du lotissement communal s'élève cette année à la somme de 16 484,00€. Il reste encore des lots à vendre, le budget correspond donc aux ventes de ces derniers lots. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Mairie, le prix du terrain au mètre carré reste fixé à 4€ HT.

✓ Le budget du service de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 8 613,91€, les dépenses étant essentiellement l'amortissement du réseau collectif. En investissement, celui-ci s'équilibre à la somme de 27 634,77€ dont 20 500,00 en prévision des travaux de changement de la pouzzolane à la station d'épuration. Le budget principal et les budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

### **3. Questions diverses.**

- Monsieur le Maire rappelle qu'un formulaire de déclaration de dégâts causés par les blaireaux est disponible en mairie.
- La finalisation du bulletin municipal fera l'objet de réunions de travail à prévoir.